

ARRETE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ROUTE DES GRANGES

Le Maire de la Commune d'ARGONAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles relatifs à la police de la circulation du stationnement,

VU le Code de la Route et ses articles relatifs à la police de la circulation,

VU le Code Pénal et ses articles relatifs aux contraventions,

CONSIDERANT

- que les poids lourds contribuent fortement à l'augmentation du danger sur la VC n° 8 (Route des Granges) et qu'ils sont source de nuisances et d'inconfort de nature à compromettre la sécurité et la tranquillité publique,
- que le transit des poids-lourds peut s'effectuer par le contournement Nord d'Annecy pour l'accès aux zones industrielles,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté n° 2006/07 est abrogé.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules de plus de 3.5 T est **INTERDITE sur la route des Granges à compter du mardi 2 avril 2013.**

ARTICLE 3 : Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux véhicules assurant la desserte des riverains (livraison, déménagement...),
- aux véhicules de services publics,
- aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la commune d'ARGONAY.

ARTICLE 5: Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MEYTHET et Monsieur le Maire d'ARGONAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera adressée à :

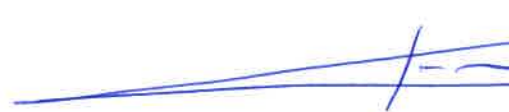

- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de la Voirie et des Transports du Conseil général,
- Monsieur le Directeur de la SIBRA,
- Monsieur le Président de la C2A - service gestion des déchets,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal d'Epagny,
- Monsieur le Directeur du Service d'Aide Médicale Urgente

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa :

- transmission en Préfecture le /
- publication le) 18 103/2013
- notification le)

Fait à Argonay, le 15 mars 2013

Le Maire,

Gilles FRANÇOIS